

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 avril 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 avril 2021

2021 DAC 5 Subvention (1.096.000 euros), avenant à convention avec l'association le Monfort Théâtre (15e).

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2020 DAC 669 en date des 15, 16 et 17 décembre 2020 ;

Vu la délibération 2020 DAC 671 en date des 15, 16 et 17 décembre 2020 ;

Vu la convention annuelle en date du 22 décembre 2020, relative au versement d'un acompte sur la subvention attribuée au titre de l'année 2021 à l'association Monfort Théâtre, dont le siège social est situé

106, rue Brancion à Paris 15e, et approuvée par délibération du Conseil de Paris des 15, 16 et 17 décembre 2020 ;

Vu la convention annuelle en date du 22 décembre 2020, relative à l'attribution d'une subvention de 42.600 euros pour la finalisation de la saison 2020/2021 à l'association Monfort Théâtre et approuvée par la délibération des 15, 16 et 17 décembre 2020 ;

Vu le projet de délibération en date du 30 mars 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant à cette convention relatif à l'attribution d'un acompte complémentaire de la subvention de fonctionnement ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du 29 mars 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Un acompte complémentaire de 343.400 euros est attribué à l'association le Monfort Théâtre, 106 rue Brancion 75015 Paris. Simpa 51803 ; 2021_04647.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 343.400 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de 2021 de la Ville de Paris.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention relatif à l'attribution de cet acompte.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO